

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

CABINET
Service communication interministérielle

Tarbes le 28 septembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/1

ROUTE NATIONALE N°21 Déviation de la circulation entre LOURDES et TARBES et travaux de nuit

La poursuite du chantier d'aménagement à 2 × 2 voies de la Route Nationale n° 21 entre TARBES et LOURDES, nécessite la pose d'équipements de sécurité et de panneaux de signalisation temporaire.

Ces dispositifs seront placés en bordure de la chaussée existante, entre l'intersection avec la Route Départementale n° 921^A et l'échangeur futur de JULLIAN, pendant **deux nuits** consécutives, du 29 au 30 septembre et, du 30 septembre au 1^{er} octobre prochains.

Pour permettre l'installation de cette signalisation temporaire en toute sécurité, les véhicules qui emprunteront la Route Nationale n° 21 dans le sens LOURDES \rightarrow TARBES, seront déviés, pendant ces deux nuits de 19 heures à 7 heures, vers un itinéraire de substitution le long de la Route Départementale n° 921 $^{\rm A}$, ancienne Route Nationale n° 21.

Contacts presse :

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi-Pyrénées : *Brigitte Poncet* 05 62 30 26 33
- Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest : Danièle Diu 05 61 58 62 00

Place Charles de Gaulle – B.P. 1350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10 Mél : communication@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

Site Internet: www.hautes-pyrenees.gouv.fr